

SOPHIE CLUZEL, SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

« De l'obligation à l'envie de recruter des personnes handicapées »

L'ENTRETIEN

À l'occasion du congrès du conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés, qui se tient à Perpignan du 22 au 24 septembre, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées fait le point sur les mesures mises en place pour favoriser leur recrutement.

Quel est l'enjeu de votre déplacement au congrès du Cheops ?

Je souhaite rencontrer tous les acteurs du réseau Cap Emploi, les chefs d'entreprise, et valoriser les mesures du plan France Relance en faveur des personnes en situation de handicap.

Pouvez-vous détailler ce dispositif ?

Le plan consiste en trois mesures. D'abord, une enveloppe de 85 M€ pour l'aide à l'emploi de personnes en situation de handicap, avec une subvention de 4 000 € pour tout recrutement en CDI ou en CDD de plus de trois mois, sans limite d'âge.

Il y a ensuite une aide à l'apprentissage. Les entreprises qui embauchent dans ce cadre bénéficient d'une subvention de 5 000 € pour les mineurs et 8 000 € pour les majeurs. Par ailleurs, avec les aides de l'Agefiph, l'apprentissage ne coûte rien aux entreprises. Là aussi, c'est sans limite d'âge, parce qu'on sait que 85 % des handicaps surviennent au cours de la vie. L'apprentissage est un vrai levier pour la reconversion.

Ces mesures sont en vigueur jusqu'au 31 décembre, donc il ne faut pas hésiter.

Le 3e axe, c'est 15 M€ dédié au job coaching, un accompagnement spécifique de la personne en situation de handicap, mais aussi de l'employeur. Les job coach sont experts et cela sécurise et rassure d'avoir le bon interlocuteur pour des problématiques concernant l'accessibilité ou la sécurité par exemple. Ce dispositif est à durée indéterminée.

Quels sont les résultats de ces mesures ?

Près de 18 000 contrats ont été signés dans ce cadre depuis janvier dernier, dont 65 % en CDI. Avec ce coup de pouce, on est passé de l'obligation à l'envie d'embaucher des personnes en situation de handicap. Et il n'y a pas d'effet d'aubaine pour les grands groupes, puisque 83 % des contrats signés l'ont été dans des petites et moyennes entreprises.

Comment se passe le rapprochement entre Pôle Emploi et Cap Emploi ?

L'expérimentation, avec le déploiement du rapprochement dans 17 sites pilotes s'est bien passée. Aujourd'hui 233 agences sont concernées, et en mai 2022, l'ensemble des agences Pôle Emploi représenteront un guichet unique pour les personnes en situation de handicap. Ce rapprochement permet d'avoir un lieu unique de droit commun : les demandeurs d'emploi se présentent dans une agence et ils sont orientés en fonction de leurs besoins.

Un guichet unique pour les personnes handicapées dans tous les Pôle Emploi d'ici mai 2022

Au-delà du plan France Relance et des dispositifs mis en place jusqu'à la fin de l'année, comment peut-on inciter les entreprises à embaucher plus de personnes en situation de handicap ?

Nous avons plusieurs moyens d'action, notamment la mise en place prochaine de la plateforme Impact handicap. Les entreprises pourront publier leurs indicateurs sur six thématiques, comme le taux d'emploi de personnels en situation de handicap, les achats inclusifs ou le maintien dans l'emploi de colla-



↳ Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées. DR

borateurs handicapés. Publier ces informations permet de valoriser l'engagement des entreprises en faveur du handicap, et pour les personnes concernées, cela leur permet de savoir comment se positionner en connaissance de la politique RH. Cette année, le 18 novembre, nous organisons la 4^e édition des Duodays, une journée où une personne valide et une en si-

tuation de handicap travaillent ensemble. En 2020, malgré le Covid, on a eu plus de 20 000 duos, on en espère encore plus cette année, d'autant que 10 % des participants ont eu des opportunités professionnelles ensuite. Personne n'est inemployable, et la richesse est dans la diversité.

Recueilli par Océane Laparade

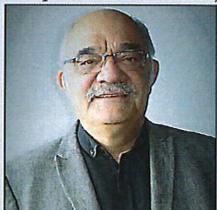
JUSQU'À VENDREDI

Le congrès du conseil national handicap et emploi à Perpignan

Jusqu'à demain, Perpignan accueille le congrès du conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisé (Cheops). Jean-Pierre Benazet, président de Cheops, attend de ce rendez-vous des réponses sur plusieurs enjeux.

Malgré la conjoncture particulière de l'année 2020, nos équipes ont accompagné 180 000 personnes en situation de handicap vers l'emploi au niveau national.

note Jean-Pierre Benazet, président du conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisé (Cheops), qui tient son congrès annuel à Perpignan, du 22 au 24 septembre. Et ce jeudi 23, après une journée d'ouverture du congrès et le bilan du plan stratégique, les professionnels du réseau Cap Emploi vont accueillir Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées.



↳ Jean-Pierre Benazet. DR

« Nous avons plusieurs questions pour la ministre : quelle sera la place pour les Cap Emploi et quelle complémentarité y aura-t-il avec Pôle Emploi, alors que le rapprochement entre les deux structures est en cours ? Ensuite, vu que nos actions communes sont encadrées par une convention, jusqu'en 2022, quelles vont être par la suite les modalités dans le cadre de cette fusion ? Va-t-il y avoir des appels à projets, des renouvellements de convention ? », détaille Jean-Pierre Benazet. Ce rapprochement, déployé depuis janvier 2020, est bien accueilli par le président du Cheops : « C'est une bonne stratégie, les relations sont saines, nous sommes face à un vrai partenariat avec Pôle Emploi ».

O. L.

VÉRONIQUE QUEMENER, DIRECTRICE DE CAP EMPLOI 66

« Le taux de chômage est deux fois plus élevé que dans la population générale »

Alors que se tient le congrès du conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisé (Cheops), Véronique Quemener, directrice de Cap Emploi 66 fait un point sur la situation professionnelle des personnes en situation de handicap dans les Pyrénées-Orientales.

Dans les Pyrénées-Orientales, le taux de chômage chez les personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que dans la population générale. Et malgré les plans d'action successifs, ce taux persiste. C'est une constante depuis une dizaine d'années », note Véronique Quemener, directrice de Cap Emploi 66. Un taux similaire au niveau national. En 2020, Cap Emploi 66 a travaillé au placement de 444 personnes, dont 76 % dans des entreprises privées. « 66 contrats sont à durée indéterminée, soit une baisse de 50 % par rapport à 2019. On a l'impression que les entreprises sont un peu craintives à l'idée d'embaucher depuis la crise sanitaire, donc on est plutôt sur des contrats de 12

mois », détaille Véronique Quemener. Concrètement Cap Emploi a placé 17 % de personnes en plus par rapport à l'année précédente, mais sur des contrats plus précaires. Toutefois, l'apprentissage a fait une bonne percée. Dans le département, depuis le lancement des dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap, 34 contrats d'apprentissage ont été signés, « il ne s'agit pas forcément de jeunes, et plutôt dans le tertiaire et la restauration », ajoute la directrice. 50 % des personnes recrutées en apprentissage ont entre 31 et 49 ans. Plus particulièrement, ces contrats concernent des postes de secrétaires ou d'assistant(e) s de gestion et d'assistant(e) s de production en restauration. Et ils sont à plus long



↳ Seulement 3 % des personnes en situation de handicap utilisent un fauteuil roulant. 80 % des handicaps sont invisibles. Olivier Coste

terme : 82 % ont été conclus pour 12 mois et plus. Les Pyrénées-Orientales ont également fait partie des départements-pilotes pour le rapprochement entre Pôle Emploi et Cap Emploi : « Le travail a démarré depuis début 2020. Les conseillers Cap Emploi seront à temps partiel dans les agences

Pôle Emploi pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap, que ce soit pour la prise en compte de leur trouble, leurs questions sur les compensations, le maintien de l'autonomie... », explique Véronique Quemener.

Océane Laparade